

SIVVB

**Syndicat Intercommunal
du Vigueirat et de la Vallée des Baux**

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif 2023 du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) retrace l'exécution du budget de l'exercice 2023. Le compte administratif 2023 est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte administratif de l'exercice (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Code SIREN	251 302 303
Année de Création	2005
Activité Principale Exercée (APE)	8411Z – Administration publique générale
Nombre de commune	14
Population 2023	123 024
Contribution totale des membres 2022	67 335,00 €
Contribution par habitant 2022	0,54 €

La section de fonctionnement

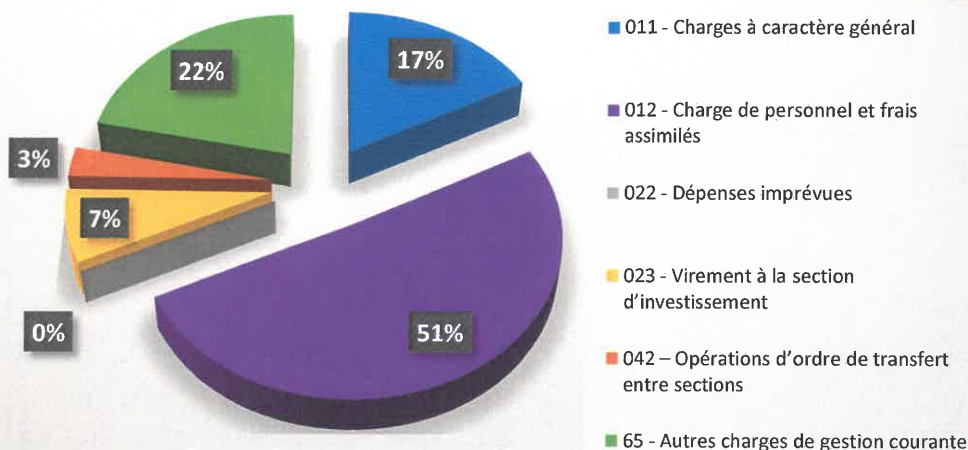
Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 76 350.69 € suivant la répartition comme suit :

Dépenses de fonctionnement 2023			
Chapitres	Budgétisé*	Réalisé	% Réalisé
011 - Charges à caractère général	15 226.00 €	12 421.32 €	82%
012 - Charge de personnel et frais assimilés	45 180.00 €	43 196.13 €	96%
022 - Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €	0%
023 - Virement à la section d'investissement	6 647.25 €	0.00 €	0%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 730.76 €	2 730.76 €	100%
65 - Autres charges de gestion courante	19 200.00 €	18 002.48 €	94%
TOTAL	88 984.01 €	76 350.69 €	86%

Budgétisé* : y compris les DM1 et 2 de 2023

Dépenses de fonctionnement - CA 2023 :



Le chapitre 011 « Charges à caractère général » regroupe l'ensemble des charges fixes, frais administratifs et frais de mission qui se rapportent au fonctionnement du Syndicat : Cette année notamment le changement de logiciel de gestion, un nouvel accès internet autonome.

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » regroupe la rémunération du personnel et les charges y afférents, les impôts, taxes et versements assimilés : cette année nous notons la stagiairisation puis titularisation du technicien.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » regroupe les contributions obligatoires, les indemnités et cotisations des élus.

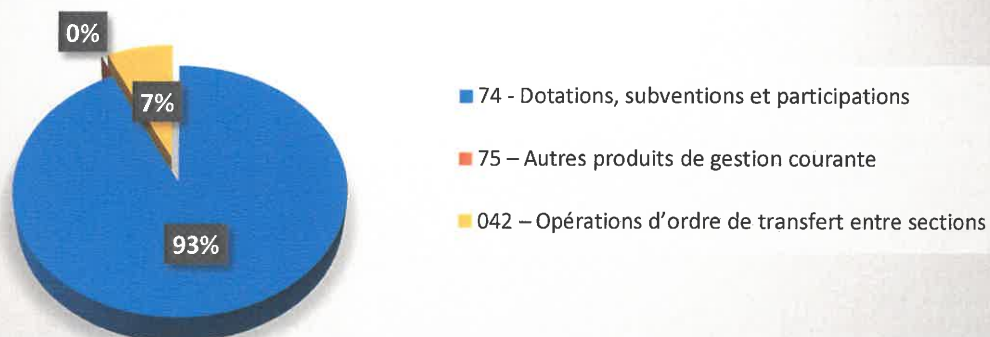
Les recettes de fonctionnement

Le conseil syndical a décidé dans sa séance du 26 janvier 2023 de ne pas modifier le montant total de la contribution des collectivités membres du Syndicat, savoir 70 065.00 € pour l'année 2023.

Recettes de fonctionnement 2023			
Chapitres	Budgétisé*	Réalisé	% Réalisé
74 - Dotations, subventions et participations	70 065.00 €	70 065.00 €	100%
75 – Autres produits de gestion courante	5.00 €	0.07 €	1%
77 – Produits exceptionnels	0.00 €	126.00 €	0%
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 316.00 €	0.00 €	0%
TOTAL	75 386.00 €	70 191.07 €	93%

Budgétisé* : y compris les DM1 et 2 de 2023

Recettes de fonctionnement - CA 2023 :



Le total des recettes de la section de fonctionnement s'élève donc à 75 386.00 € dont pour l'essentiel : 70 065,00 € de participation des collectivités et municipalités membres du Syndicat.

Le résultat de fonctionnement 2023

Recettes de fonctionnement	70 191.07 €
Dépenses de fonctionnement	76 350.69 €
Résultat brut de fonctionnement 2023	- 6 159.62 €

Résultat brut de fonctionnement 2023	- 6 159.62 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023	+ 13 598.01 €
Résultat global de fonctionnement 2023	+ 7 438.39 €

La section d'investissement

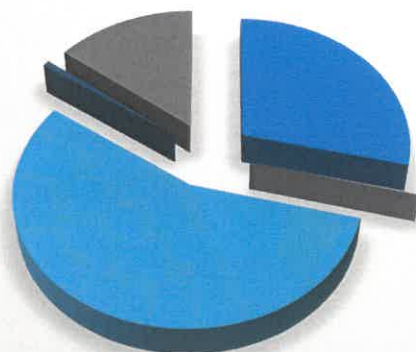
Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 87 479.70 € relativement au marché de maîtrise d'œuvre et d'études du projet de

- restauration de la Baignolette à Tarascon,
- restauration du Réal de Eyragues
- Le lancement de la phase étude du Schéma directeur de Chateaurenard
- La fin de la phase étude pour la réalisation d'un ouvrage de régulation sur la Roubine Vieille

Dépenses d'investissement 2023			
Chapitres	Budgétisé*	Réalisé	% Réalisé
20 - Frais d'Etudes	220 689.44 €	81 179.70 €	37%
21 - Immobilisations corporelles	1 500.00 €	0.00 €	0%
23 - Construction sur sol d'autrui	429 153.80 €	6 300.00 €	1%
040 - Opérations d'ordre entre section	5 316.00 €	0.00 €	0%
041 - Opérations patrimoniales	110 000.00 €	0.00 €	0%
TOTAL	766 659.24 €	87 479.70 €	11%

Dépenses d'investissement - CA 2023 :

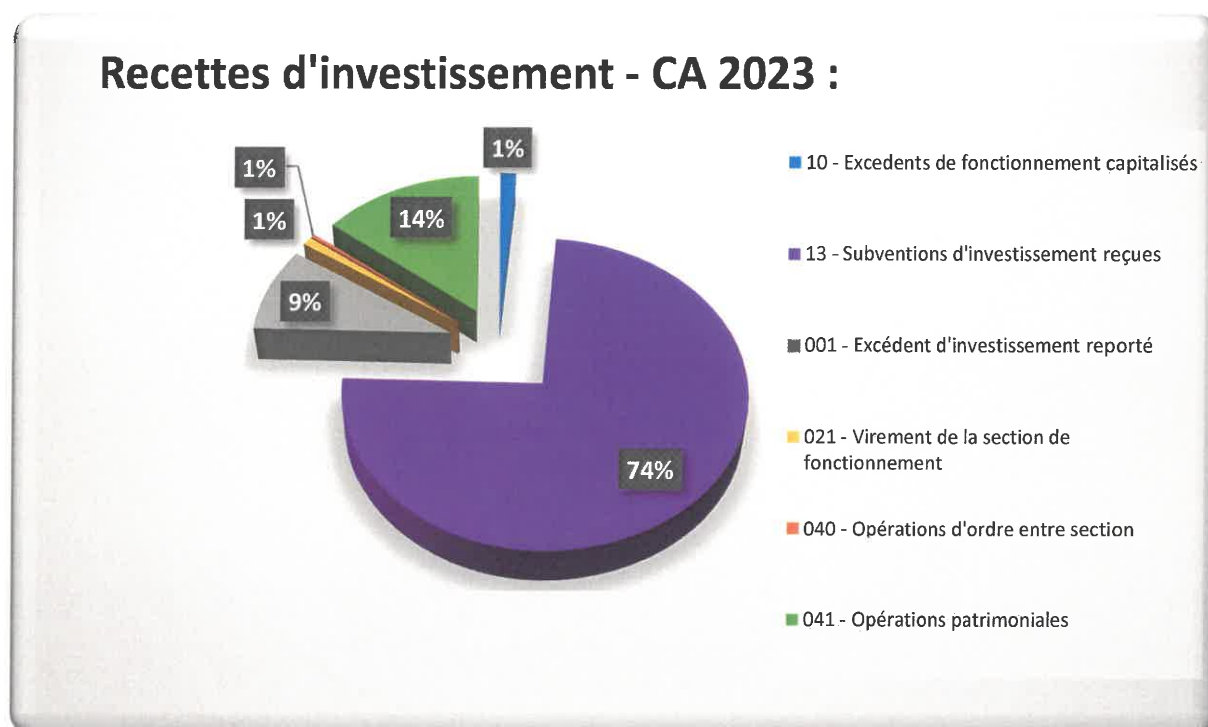


- 20 - Frais d'Etudes
- 21 - Immobilisations corporelles
- 23 - Construction sur sol d'autrui
- 040 - Opérations d'ordre entre section

Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement s'élève à 218 476.51 € dont 137 121.70 € de subventions publiques, plusieurs ayant été décalées sur l'exercice 2024.

Recettes d'investissement 2023			
Chapitres	Budgétisé*	Réalisé	% Réalisé
10 - Excédents de fonctionnement capitalisés	10 301.90 €	10 301.90 €	100%
13 - Subventions d'investissement reçues	568 387.18 €	137 121.70 €	24%
001 - Excédent d'investissement reporté	68 592.15 €	68 592.15 €	100%
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 647.25 €	0.00 €	0%
040 - Opérations d'ordre entre section	2 730.76 €	2 730.76 €	100%
041 - Opérations patrimoniales	110 000.00 €	0.00 €	0%
TOTAL	766 659.24 €	218 746.51 €	29%



Le résultat d'investissement 2023

Recettes d'investissement	150 154.36 €
Dépenses d'investissement	87 479.70 €
Résultat d'investissement reporté 2023	+ 68 592.15 €
Résultat global d'investissement 2023	131 266.81 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement

Au résultat global 2023, il convient d'imputer les restes à réaliser de la section d'investissement afin de déterminer le résultat final. Cette année afin d'apurer le compte d'investissement et de les présenter avec plus de rigueur quant à leur principe de réalité, les RAR ont été ramenés à 0 dans leur report à 2024.

L'excédent de financement de la section d'investissement s'établit donc à 131 266.81 €

Affectation des résultats 2023

Résultat brut de fonctionnement 2023 A	- 6 159.62 €
Résultat de fonctionnement reporté 2023 B	13 598.01 €
Résultat global de fonctionnement 2023 C = A + B	7 438.39 €
Solde d'exécution d'investissement 2023 D :	
Besoin de financement (D 001) ou Excédent de financement (R 001)	131 266.81 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2023 E :	
Besoin de financement ou Excédent de financement	0 €
Besoin de financement F = D + E	0 €
Montant à affecter = C = G + H	7 438.39 €
Affectation :	
Excédents de fonctionnement capitalisés (R 1068) G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0 €
Résultat de fonctionnement reporté (R 002) H	7 438.39 €

Fait à Mas Blanc des Alpilles, le 10 avril 2023

Le Président,
 Laurent GESLIN

